

MARCHE 2026-02  
**ORGANISATION DE SEJOURS TOUT-COMPRIS DE 6 CLASSES EN  
JUMELAGE SCOLAIRE – PROJET CAMAC2**

*Date limite de remise des offres : le 22/06/2026 à 16h00*

Questions du 16/05/2026	Réponse
Un candidat dont la demande d'immatriculation opérateur de voyages (APST) est en cours à la date de remise des offres peut-il candidater, sous réserve de produire les justificatifs avant signature du marché (art. R.2143-12 CCP) ?	Oui, un candidat dont la demande d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages est en cours à la date limite de remise des offres peut présenter une candidature. Toutefois, conformément à l'article R.2143-12 du Code de la commande publique, le candidat pressenti attributaire devra être en mesure de produire son certificat d'immatriculation en cours de validité avant attribution. À défaut, son offre sera rejetée et le marché pourra être attribué au candidat suivant.
Questions du 16/05/2026	Réponse
Quelle est le montant verser a titre d'acompte pour le lot 1 et 2	<p>Le montant des acomptes dépendra du montant de la prestation réalisée ou du livrable remis après validation du chargé métier de l'OFB. Il n'y a pas de calcul prédéfini.</p> <p><i>Se référer au CCAP :</i> « Conformément à l'article R.2191-22, la commande publique des acomptes seront versés au titulaire selon une périodicité <b>mensuelle</b>, en fonction de l'état d'avancement des prestations réalisées.</p> <p><i>Le titulaire devra transmettre une demande d'acompte accompagnée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- d'un document présentant les prestations réalisées avec l'indication du poste et du lot correspondant,</li><li>- d'une facture conforme aux dispositions du marché, des livrables intermédiaires, le cas échéant.</li></ul> <p><i>Chaque acompte sera calculé sur la base des prestations effectivement réalisées et validées par le responsable de projet OFB. En l'absence de livrables ou de justification suffisante de l'avancement, aucun acompte ne pourra être versé. »</i></p>